



Rapport
d'activité 2021
du **SM3A**

Rapport annuel d'activité

Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le président au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués de ce dernier sont entendus. Le président du SM3A peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire de chaque EPCI membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués du syndicat rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du SM3A.

Article modifié par les Lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2013-403 du 17 mai 2013 et n°2014-58 du 27 janvier 2014.



En ma qualité de Président, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2021 du SM3A.

Malgré une situation sanitaire toujours compliquée, le syndicat a pu maintenir une activité soutenue. La capacité d'adaptation de l'ensemble de l'équipe de l'EPTB Arve et notre organisation logistique a permis d'assurer la continuité de nos missions et je profite de ces lignes pour saluer le professionnalisme et la solidarité dont font preuve les agents.

Depuis 2017, le SM3A agit sur le bassin versant de l'Arve pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI), une capacité qui se traduit par l'entretien et la surveillance des cours d'eau, la construction d'ouvrages de protection contre les inondations, la préservation du biotope aquatique et de la biodiversité. C'est grâce à des plans d'actions ambitieux, transversaux et adaptés aux enjeux et réalités du territoire que le syndicat peut atteindre ses objectifs. Il s'agit du CTENS allu-

vial conclu avec le Département, du Contrat Global de l'Arve que le syndicat mène avec l'Agence de l'Eau ou encore du PAPI signé avec l'Etat. Grâce à ces outils, le SM3A peut répondre aux besoins de nos parties prenantes (intercommunalités, communes, citoyens, etc.), initier des interventions (études, travaux) tout en s'appuyant sur nos partenaires institutionnels. Feuille de route de notre action commune, ces contrats apportent des réponses opérationnelles aux attentes et besoins du territoire en matière de lutte contre les inondations et de gestion de la ressource en eau.

Au-delà des tendances actuelles, les aménagements du SM3A répondent à l'enjeu sociétal de la prévention du risque inondation. Sécuriser l'approvisionnement en eau, s'appuyer sur les écosystèmes et apporter des bénéfices à la biodiversité restent des objectifs à atteindre pour le syndicat. Ainsi lors de la conception des ouvrages hydrauliques, la valorisation du potentiel écologique est toujours recherchée. De même lors de travaux de restauration du milieu, le SM3A cherche systématiquement à améliorer la fonction hydraulique.

Je remercie l'ensemble de nos partenaires financeurs très engagés à nos côtés (Agence de l'Eau, Région AURA, Département de la Haute-Savoie...) qui nous accompagnent dans le montage de nos dossiers et facilitent ainsi le travail que nous menons en faveur d'un territoire aquatique résilient, fonctionnel et diversifié.

Bruno Forel
Président du SM3A

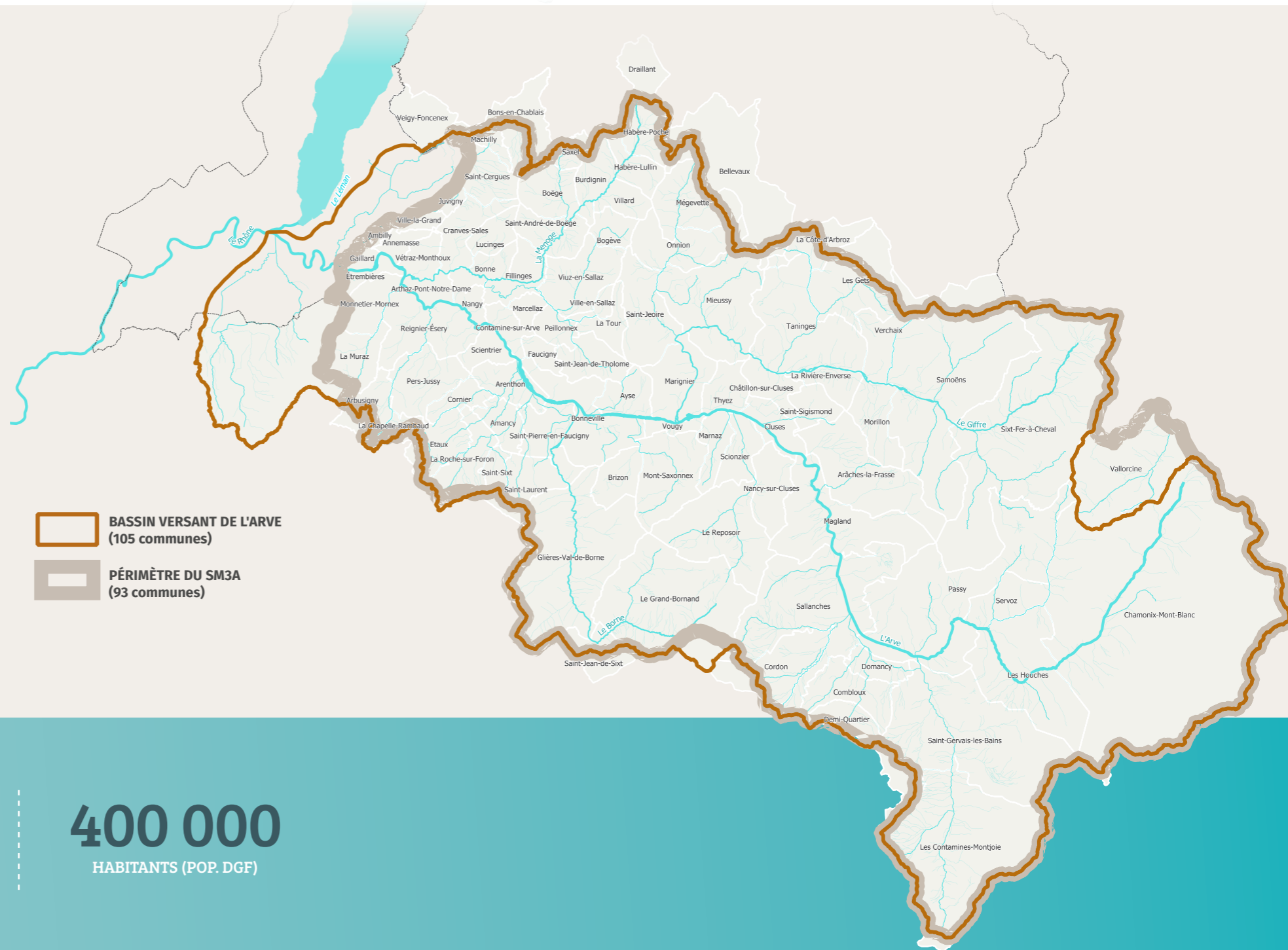
Le bassin versant de l'Arve

Situé au cœur des Alpes du nord, le bassin versant de l'Arve est un territoire de montagnes qui, de Chamonix jusqu'à Genève, se distingue par ses richesses naturelles remarquables.

Il s'étend du Mont-Blanc jusqu'au Léman sur une zone dont l'altitude varie entre 330m et 4 810m (60% du territoire se situe à une altitude supérieure à 1000m et 20% au-dessus de 2000m et 5% est recouvert de glace).

Les cours d'eau sont structurés autour des principales vallées dominées par l'Arve, le Giffre, le Borne, la Menoge ou encore le Foron du Chablais Genevois.

Le réseau hydrographique est très dense, on recense 437 torrents et rivières qui représentent 2 600 km de cours d'eau permanents. Leurs diversités (torrents de haute et de moyenne montagne, rivières torrentielles, cours d'eau à forte ou faible pente...) nécessitent des approches différenciées qui tiennent compte des problématiques spécifiques (transport solide, risques ou encore biodiversité).



2 600
KM DE COURS D'EAU

2 074
KM²

437
COURS D'EAU

400 000
HABITANTS (POP. DGF)

L'équipe du SM3A

La gestion des ressources humaines dans une collectivité constitue une fonction stratégique. Pour assurer un service public pertinent et de qualité, le SM3A mène une gestion responsable des moyens humains.

A titre de précision, au 31 décembre 2021, le syndicat comptait 28 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) et 11 contractuels.

En 2021, 7 agents ont intégré le SM3A pour remplacer des membres de l'équipe suite à des mutations ou dans le cadre d'absences prolongées.

La moyenne d'âge s'élève désormais à 40 ans. A titre de comparaison, l'âge moyen des agents territoriaux est de 43,7 ans en 2021 (DGAFP, Fonction publique Chiffres-clés 2021).

Le SM3A se caractérise par une forte représentation de la filière technique (31 agents), la filière administrative regroupant 8 agents.



39
AGENTS

6
DEPARTS

7
ARRIVEES

2
FILIERES
ADMINISTRATIVE
ET TECHNIQUE

Organigramme

- décembre 2021 -



Le bilan financier en quelques mots

Le budget 2021 est consacré essentiellement à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI qui constitue le bloc commun de compétences, et dans une moindre mesure aux compétences optionnelles (Arve Pure, Fonds air, l'animation du Plan de Protection de l'Atmosphère).

Le fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont atteint 5 300 656 €.

Au niveau du bloc commun de compétences, les dépenses d'entretien des cours d'eau représentent 34% des dépenses réelles de fonctionnement de la compétence GEMAPI, les études de fonctionnement 12%, les charges de personnel 38%.

L'endettement étant maîtrisé, les charges financières ont diminué tant en valeur qu'en pourcentage sur les trois derniers exercices (passage de 287 k€ à 130 k€, et de 7% à 3% entre 2019 et 2021).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement diminué entre 2019 et 2021, notamment en raison de la baisse des charges à caractère général (hors dépenses techniques) et des intérêts d'emprunt.

Les contributions des structures membres sont présentes au sein de la section de fonctionnement mais servent aussi bien à financer le fonctionnement et l'investissement.

Le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, mais aussi du département de la Haute-Savoie, de la région Auvergne Rhône Alpes, de l'Etat et du FEDER représentent une aide importante pour le SM3A (environ 13% des recettes réelles de fonctionnement)

L'essentiel des dépenses et recettes des compétences optionnelles relèvent de la section de fonctionnement (hormis le versement des primes du Fonds air bois) : elles concernent essentiellement les dépenses de personnel

pour les agents concernés, les dépenses de communication et d'animation liées, ainsi que les études techniques pour ARVE PURE. Le financement est assuré par les signataires de chacun des dispositifs.

L'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement ont atteint 13 557 233 €.

Au niveau du bloc commun de compétences, il convient de noter une forte hausse des dépenses relatives au travaux sous maîtrise d'ouvrage du SM3A entre 2020 et 2021 (évolution de 3 464k€ à 7 787k€), elles représentent 63% des dépenses réelles d'investissement de la GEMAPI. Les dépenses réalisées pour le compte de tiers (essentiellement dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage unique) représentent 19% des dépenses réelles d'investissement, les études 7%.

Le SM3A est endetté à hauteur de 9 463 286 € au 31 décembre 2021 ; le montant remboursé au titre des échéances d'emprunt a fortement diminué entre 2020 et 2021 (-32%).

Les subventions apportées dans le cadre des programmes pluriannuels que sont les PAPI, le contrat global, le contrat de territoire ENS alluvial ou le contrat vert et bleu représentent 54 % des recettes d'investissement. Un emprunt a été souscrit conformément au budget prévisionnel pour 1 065 000€.

Au niveau des compétences optionnelles, 962 544€ ont été versés aux bénéficiaires du Fonds Air Bois.

Le budget global en quelques chiffres

Les chiffres et résultats présentés ci-après sont issus du compte administratif 2021, c'est à dire du budget 2021 réellement exécuté (dépenses réellement payées et recettes réellement perçues). Il a été approuvé par le comité syndical du 17 mars 2022.

Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services du syndicat, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement. Ce sont toutes les charges courantes nécessaires à la vie du SM3A et à l'entretien de son patrimoine.

| | |
|---|-----------------------|
| Recettes de fonctionnement réalisées 2021 | 7 534 268,13 € |
| Dépenses de fonctionnement réalisées 2021 | 5 300 656,43 € |
| Excédent de fonctionnement reporté | 1 938 869,80 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé 4 172 481.50 € | |

Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et/ou de quotidienneté, la section d'investissement modifie la valeur du patrimoine du SM3A. C'est au sein de cette section que se retrouvent les projets du syndicat à moyen et long terme avec un impact durable dans le temps.

| | |
|--|------------------------|
| Recettes d'investissement réalisées 2021 | 14 944 575,07 € |
| Dépenses d'investissement réalisées 2021 | 13 557 233,90 € |
| Résultat d'investissement reporté | -2 952 585,32 € |
| Résultat d'investissement cumulé - 1 565 244.15 € | |

Le syndicat

Structure publique chargée de programmer et mettre en œuvre, à l'échelle du bassin versant de l'Arve, des actions dans les domaines de la prévention des inondations, de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que de la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Le SM3A joue un rôle central dans la définition de la politique locale de l'eau et favorise sa mise en œuvre en assurant la coordination générale, l'animation et le conseil auprès des partenaires et en réalisant certaines actions.

Le syndicat assure la gouvernance et la planification en portant les grands plans stratégiques tels que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arve ou encore la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation).

Il décline les grandes orientations définies à travers les programmes d'actions techniques et financières : le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) de l'Arve, le Contrat Global ou encore le Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles Alluviaux.

En exerçant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour ses membres, il intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve soit un territoire de 2074 km² qui s'étend sur 93 communes, du Mont-Blanc au Léman.

Le SM3A est un EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) dont les missions ont été clarifiées par décret en 2015 (décret 2015-1038 du 20 août 2015 - Art. 213-12 du code de l'environnement).

Il assure également des missions relevant d'un ÉPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) à l'échelle de 105 communes de la Haute-Savoie.



Les compétences du SM3A

Le SM3A dispose de deux blocs de compétences liées à l'aménagement et à la gestion des rivières et plus largement des milieux aquatiques du bassin versant de l'Arve. Basés sur une forte cohésion amont-aval, les enjeux dédiés à la qualité de notre écosystème et à la sécurité de notre territoire sont la structure du SM3A.

La prévention des inondations

Le bassin versant de l'Arve est constitué de rivières à caractère torrentiel dont les crues se manifestent de façon spectaculaire en raison de leur soudaineté et de leur violence. La gestion de la rivière nécessite donc la prise en compte du risque inondation.

Le SM3A développe des outils et met en œuvre des actions concrètes visant à réduire les conséquences de ces phénomènes sur le bassin versant.

La protection des milieux aquatiques

Les rivières et les zones humides abritent de nombreuses espèces, hébergent une biodiversité d'une grande ri-

chesse et sont des milieux remarquables à protéger.

La bonne gestion des bords de cours d'eau contribue à maintenir la richesse de la faune et de la flore aquatique. Qu'il s'agisse d'entretien quotidien ou de travaux plus importants, les actions du SM3A intègrent des objectifs d'amélioration des fonctions biologiques de la rivière, afin de redonner au cours d'eau des habitats diversifiés pour la faune et la flore, assurer les continuités biologiques, et contribuer à une meilleure qualité de l'eau.

Veiller à la bonne santé des cours d'eau tout en entretenant les abords de la rivière demeure une priorité au quotidien, pour le syndicat.



La gestion de la ripisylve

Du latin ripa « rive » et sylva « forêt », la ripisylve est la formation végétale composée d'herbacées, d'arbrisseaux, d'arbustes et d'arbres qui se développent au bord des cours d'eau. C'est une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

Essentielle à la bonne santé des cours d'eau, elle permet de maintenir les rives, apporte de l'ombre et de la fraîcheur, offre gîte et couvert à une multitude d'espèces (poissons entre les racines, amphibiens, oiseaux, insectes, etc.), et purifie l'eau. A titre d'exemple, les racines d'aulnes fixent très bien les nitrates, parmi les principaux « polluants » des rivières. D'où l'importance capitale de restaurer et d'entretenir cette véritable « protection rapprochée » du cours d'eau.

Une des missions du SM3A est l'entretien et la restauration de la ripisylve du bassin versant. Sa destruction est un des facteurs principaux du dysfonctionnement des rivières, c'est pourquoi le syndicat porte une attention toute particulière à sa restauration et à sa préservation.

Selon les dispositions de l'article L 215-14 du Code de l'environnement, « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau ».

Toutefois, compte tenu du risque inondation particulièrement fort dans notre région, le SM3A peut se substituer aux propriétaires riverains pour cet entretien dans les secteurs concernés par une DIG (Déclaration d'Intérêt Général).

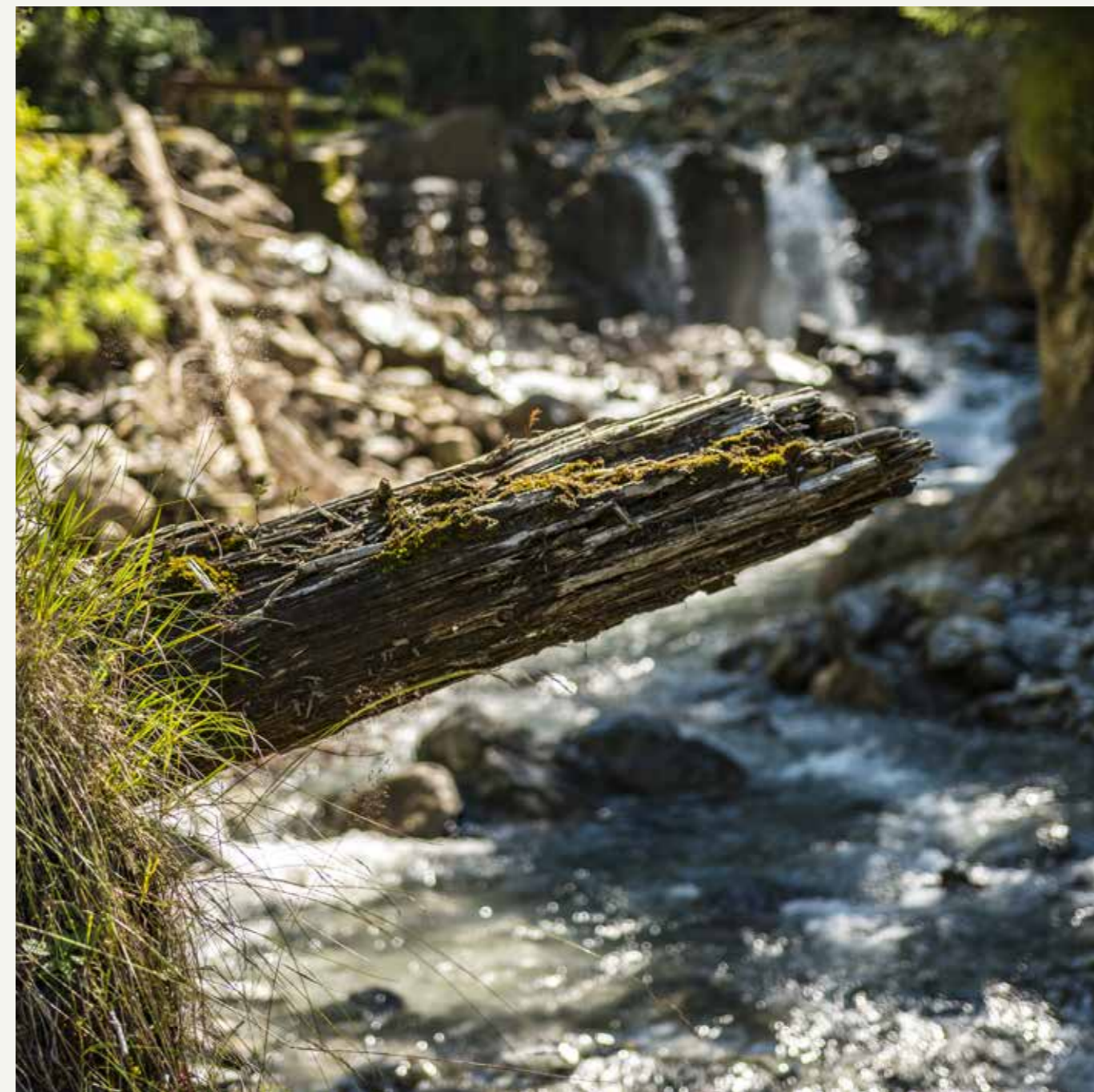
L'entretien de la ripisylve consiste à couper ou élaguer les arbres déséquilibrés risquant de tomber dans le cours d'eau.

Ces opérations de travaux visent à garantir la circulation de l'eau et à limiter la formation des embâcles lors des crues importantes. Les conséquences sont ainsi limitées en évitant l'obstruction des ponts par les bois emportés par les flots.

Les travaux sont programmés dans un « Plan de Gestion de la végétation du lit et des berges ». Les interventions sont priorisées selon divers critères : les enjeux présents (habitations, infrastructures publiques,...), l'état de la végétation. Ces plans de gestion sont réactualisés tous les 5 ans et font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général et d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

DIG obtenues en 2021

- > Borne : juin 2021
- > Bonnant : Juillet 2021
- > Foron du Chablais Genevois : Novembre 2021



Une lave torrentielle sur le Nant Bordon à Passy

Au cours de l'été 2021, une crue impliquant un fort transport de matériaux a touché le Nant Bordon. La lave torrentielle a été stoppée en grande partie dans les plages de dépôts réalisées par le SM3A. Près de 12 000m³ de matériaux se sont retrouvés piégés sur les ouvrages de rétention sédimentaire évitant par la même occasion leur accumulation à proximité des secteurs à protéger.

Les **crues torrentielles** se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Dans certains cas, la crue se transforme en **lave torrentielle**. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels les laves affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs mètres cube.

Lors de fortes précipitations, les éboulis se mettent en mouvement sur les versants raides et les dévalent par vagues qui peuvent atteindre 50 km/h. En raison de leur densité, les laves torrentielles peuvent entraîner des blocs de plusieurs tonnes,

L'alternance de secteurs à forte pente (supérieurs à 20%) et de zone de replat du Nant Bordon l'exposent à ce type de crues.

C'est pour permettre d'absorber ces laves torrentielles, que des plages de dépôt ont été aménagées sur les torrents de montagne les plus «actifs».



Lave torrentielle sur le Nant Bordon



La gestion préventive des risques torrentiels repose largement sur des mesures de protection structurelle telles que les plages de dépôt.

Le SM3A a réalisé en 2019 un système d'endiguement sur le Nant Bordon pour protéger le lieu-dit «Guébriant» (qui comprend une douzaine de bâtiments d'habitation, dont un centre de vacances, ainsi que deux zones de captage et une route départementale) et de freiner les phénomènes d'érosion du cours d'eau.

Les deux plages de dépôt ont été dimensionnées pour absorber des laves torrentielles mobilisant des volumes maximaux de 50 000 m³ et 30 000 m³.

La conservation d'un niveau de protection satisfaisant nécessite de procéder à des curages d'entretien après chaque crue majeure, ce qui permet également d'obtenir des données sur les quantités de matériaux « produites » par le torrent.

Le 07 juillet 2021, une formation orageuse localisée sur le massif des Fiz (Pointe de Platé et Dérochoir) a provoqué

de fortes précipitations qui ont engendré un fort charriage sédimentaire du Nant Bordon.

Plusieurs milliers de m³ de matériaux se sont retrouvés piégés sur les 2 plages de dépôt du système d'endiguement aménagé par le SM3A.

Les matériaux ont ensuite été remobilisés, tel que prévu dans le plan de gestion des matériaux, une partie a également été exportée en carrière.

PLAGES DE DÉPÔT

Structures visant à laisser transiter l'eau des crues torrentielles tout en retenant une partie des éléments charriés par le cours d'eau de montagne (bloc rocheux, galets, sable, branchages, débris végétaux), elles sont la plupart du temps vides.

Création d'un chenal pour la diversification des milieux à Arenthon

Le SM3A travaille depuis plusieurs années à la préservation et à la valorisation des espaces naturels de bord de cours d'eau. Les diverses démarches mises en œuvre ont mis en lumière les multiples intérêts écologiques de sites alluviaux à haute valeur environnementale de son bassin versant.

L'espace Borne Pont de Bellecombe est le dernier espace «naturel» d'envergure de l'Arve, et fait l'objet d'un ambitieux programme de restauration.



Leucorrhinie à front blanc ©Mathias Lohr - INPN

L'objectif de la restauration est d'obtenir un gain général par rapport à l'état actuel jugé dégradé, tant d'un point de vue morphologique que sur les milieux et cortèges d'espèces associées. En effet, la dégradation actuelle de la morphologie, et les espèces les plus rares (et menacées) sont, soit en mauvais état de conservation, soit absentes.

Après avoir procédé au retrait d'une décharge en 2020, le SM3A a poursuivi la restauration de cette zone en créant un chenal qui reconnecte l'Arve aux ballastières des Iles de Clermont (zone humide, connectée à l'Arve hydrauliquement, mais n'ayant pas d'interaction morphodynamique avec le cours d'eau).

Simultanément, le SM3A a également procédé au reprofilage des berges d'un plan d'eau en créant des conditions favorables au développement d'une mosaïque d'habitats mais également en préparant l'arrivée de la Cistude d'Europe (tortue qui fera l'objet d'une potentielle réintroduction dans le secteur) pour laquelle des aménagements ciblés pourront voir le jour. L'opération va également favoriser la création et l'extension des roselières permettant d'assurer le cycle biologique d'espèces à fort enjeu de conservation (Blongios nain, Rousserole effarvate et turdoïde, Leucorrhine à front blanc...) ou protégées (Grand Nâïade, Crapaud commun, Grenouille rousse...).

En restaurant les annexes hydrauliques, intéressantes pour la faune piscicole et la flore aquatique, actuellement en régression, et en associant d'autres actions favorisant la mobilité de l'Arve, le SM3A contribuera au renouvellement naturel des habitats favorables aux espèces directement liées à la dynamique fluviale de l'Arve.



L'Espace Borne Pont de Bellecombe

Protection des Houches contre les crues du torrent de la Griez

Dans un contexte de montagne, dans lequel les inondations ont fréquemment un caractère torrentiel (imprévisibilité, forte énergie, importance du transport solide), le SM3A a réalisé des aménagements pour la protection contre les crues du torrent de la Griez aux Houches.

Le torrent de la Griez trouve sa source au niveau du glacier du même nom et des ravines des Arandellys. Il traverse le centre du village des Houches avant de confluer avec l'Arve via un pont canal qui enjambe la route blanche.

Caractérisé par un petit bassin versant à pente importante (pente moyenne de 50 %) et à forte disponibilité en matériaux, le torrent produit régulièrement des laves torrentielles qui peuvent se propager jusqu'à sa confluence, traversant sur leur passage une zone fortement urbanisée. La principale problématique du torrent concerne le transport solide. En effet le bassin versant de la Griez est un gros producteur de matériaux et on y observe de fréquentes laves torrentielles, qui pourraient s'avérer très destructrices si elles devaient sortir de leur lit.

Pour protéger les Houchards des conséquences d'une lave torrentielle le SM3A a procédé au renforcement des ouvrages.



La Griez

Pour contrôler la quantité de matériaux solides transitant jusqu'à la confluence et diminuer le risque de sortie de lit, une zone de régulation a été réalisée en tête de cône de déjection. Elle permet de retenir les matériaux les plus importants, tels que des blocs de plusieurs tonnes ou des embâcles. La partie liquide de la crue et la fraction solide non retenue par l'ouvrage de régulation peuvent transiter en aval.

Cet ouvrage qui est situé en amont des zones à enjeux, a éga-

lement pour objectif d'améliorer le fonctionnement du torrent en aval.

Au droit de la patinoire, la section du lit forme un coude et présentait, avant travaux, une largeur réduite à 14m (contre 20m en moyenne sur le reste de son linéaire) insuffisante pour assurer le transit d'un phénomène d'occurrence centennale sans débordement. Les travaux ont permis de passer la largeur du chenal à 20m et la protection de berge en rive droite (mur en béton armé) a été

confortée.

Inscrits au PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) de l'Arve, ces travaux permettent de mieux protéger les personnes et les biens contre les inondations.

Cette opération a été possible grâce à l'aide financière de l'Etat, du Département de la Haute-Savoie et de l'ATMB.

Réduction du risque inondation et amélioration des fonctionnalités écologiques de l'Arve

En sa qualité de gestionnaire des ouvrages des systèmes d'endiguement, le SM3A s'est vu confier par l'Etat, la mission de concevoir et mettre en œuvre les travaux visant à conforter le niveau de protection de la digue de la Châtelaine (propriété de l'Etat).

L'organisation générale de surveillance des digues, mise en place par le syndicat, a fait ressortir le mauvais état général de l'ouvrage de la Châtelaine, qui protège les communes de Gaillard, Etrembières et Annemasse des crues de l'Arve. Face à ce constat, les élus du syndicat ont fait le choix de réaliser des travaux, pour le compte de l'Etat propriétaire de l'ouvrage, pour protéger la zone de la Châtelaine des inondations de l'Arve.

L'objectif de ces travaux consiste à protéger le quartier des Escours et le Parc d'Activités de la Châtelaine contre une crue d'occurrence centennale de l'Arve.

Le secteur, considéré « à fort potentiel de restauration morphologique », ouvrait des possibilités importantes de renaturation que le SM3A a saisi. En effet, les fonctionnalités éco-morphologiques de l'Arve étaient fortement dégradées, et en redonnant un caractère plus naturel à la rivière, le syndicat va permettre au cours d'eau de recréer des milieux naturels typiques et évolutifs.



Pêche de sauvetage réalisée avant les travaux

La digue a été confortée grâce à une technique mixte, avec des pieds de berge minéralisés et des talus végétalisés ce qui améliorera le fonctionnement écologique de ce tronçon de l'Arve qui est aujourd'hui fortement impacté par les aménagements anthropiques.

Le lit de la rivière sera également éco-morphologiquement restauré grâce à la suppression des actuelles protections en enrochements et à la création d'îlots végétalisés et d'annexes alluviales.

En intégrant des objectifs relevant à la fois de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité des milieux alluviaux alpins, le SM3A inscrit cette action dans le cadre de la compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qu'il exerce depuis 2017 sur tout le bassin versant.

Les travaux, en cours d'achèvement, sont largement financés par l'Etat (qui finance à 100% les travaux relatifs à la digue), le Département et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le reste à charge est solidairement supporté par tous les habitants du bassin versant de l'Arve grâce à la taxe GEMAPI dont le produit est entièrement destiné à financer la protection des milieux et la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Arve



La digue de la Châtelaine protège 102 logements et 21 entreprises



Ce secteur de l'Arve offre des perspectives de restauration ambitieuses

Hommage à Michel Meylan Président fondateur du SM3A

En juillet 2020, disparaissait une figure du monde politique haut-savoyard. Après avoir fondé en 1994 le SM3A, Michel Meylan l'avait présidé jusqu'en 2008.

Les présidents qui lui ont succédé à la tête de ce syndicat, Bruno Forel et Martial Saddier ont tenu à lui rendre hommage en transmettant son nom au siège social du syndicat.

Les amis, les collègues, la famille et toutes les personnes qui ont travaillé à la construction du SM3A autour de Michel Meylan ont été réunies au siège social du syndicat, où le nom du président fondateur a été donné au bâtiment. Dès 1983, Michel Meylan alors jeune maire de Bonneville, prend conscience des problèmes de l'Arve. C'est de ce constat qu'est née sa volonté d'agir et de fédérer autour d'un bien commun : la rivière.

Après avoir rassemblé les élus de Chamonix (Jean-Claude Burnet et Michel Charlet), Magland (René Pouchot), Thyez (Gérard Maure), Reignier (Joseph Montant), Renée Magnin (Gaillard) et Annemasse (Robert Borel et Robert Dechamboux), il finit de convaincre les 19 autres communes riveraines de l'Arve (Les Houches, Servoz, Passy, Sallanches, Cluses, Scionzier, Marnaz, Marignier, Vougy, Ayze, Saint-Pierre en Faucigny, Contamine sur Arve, Scientrier, Arenthon, Nangy, Arthaz Pont Notre Dame, Vétraz-Monthoux, et Etrembières) de l'importance de se réunir, pour traiter les problèmes liés à la rivière dans leur globalité.



Les membres fondateurs du SM3A en compagnie de B. Forel et M. Saddier

Michel Meylan a su, avant tout le monde, mettre en place une organisation globale basée sur la rivière de son amont jusqu'à son aval et visant à la prévention des inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau et la restauration morphologique de la rivière.

En 1994, pour permettre une action concrète et locale, il fonde une structure exemplaire et atypique pour l'époque, c'est la naissance du SM3A, qu'il va présider jusqu'en 2008, date à laquelle il se retire de la vie politique.

Durant ces 14 années de gouvernance, il aura mené des chantiers d'envergure tels que la mise en œuvre du contrat de rivière Arve, avec la construction du tunnel de dérivation des Posettes, à Chamonix, ou encore la protection contre les crues à Magland ou Annemasse. Ses actions ont également permis de contribuer à la réduction de l'in-

cision de l'Arve et de lutter contre la pollution domestique et industrielle. C'est également sous sa présidence qu'a été initié le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des



La famille et les amis de M. Meylan entourés des élus

Eaux) de l'Arve.

27 ans plus tard, le syndicat de rivière est devenu, sous l'impulsion de Martial Saddier, un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) et un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) qui porte le SAGE de l'Arve.

En 2016, en permettant au SM3A de devenir autorité GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations), Bruno Forel instaure une solidarité financière sur le bassin versant.

Le SM3A ne gère plus uniquement l'Arve mais également tous ses affluents qui drainent la moitié de la Haute-Savoie.

Confortement des digues du Clévieux et du Giffre à Samoëns

La commune de Samoëns a évolué au fil de l'histoire des crues du Clévieux et du Giffre en se protégeant par la construction de digues, initialement en bois puis transformées en ouvrages en pierre à la fin du 19^{ème} siècle

Les études menées, à partir de 2013, ont montré que les crues du Clévieux et du Giffre sont susceptibles de provoquer des inondations dès l'occurrence décennale. Ces constatations et l'état de vétusté d'une majeure partie des systèmes d'endiguement du Clévieux et du Giffre, ont conduit le SM3A à engager un important programme de réhabilitation des ouvrages, afin de protéger les personnes et les biens contre les inondations d'une crue d'occurrence centennale.

Prévus jusqu'à fin de l'année 2022, les travaux consistent à rehausser et conforter les digues pour protéger le bourg de Samoëns ainsi qu'une partie de la plaine de Vallon.

Les travaux ont débuté dès le printemps 2021, par l'opération de curage du Lac aux Dames dont les limons argileux ont été intégrés dans la construction des ouvrages de protection.

La piste en crête, qui permettait l'entretien et la surveillance des digues, a été conservée pour continuer à offrir un cheminement de promenade le long du Giffre.

L'investissement qui s'élève à 3,8 M€ HT est largement subventionné par nos partenaires financiers que sont l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département.



Le Giffre

Le reste à charge est solidairement supporté par tous les habitants du bassin versant de l'Arve grâce à la taxe GE-MAPI.

Sur le Clévieux, une fois la réhausse du pont départemental et des deux passerelles communales effectuée, le SM3A pourra terminer le confortement des ouvrages de protection situés sur la partie aval du torrent.



Le Clévieux

Préparer les communes au risque inondation

Document réglementaire à vocation opérationnelle, le plan communal de sauvegarde est une boîte à outils qui formalise et facilite la réponse communale en situation de crise. Pour s'assurer de son opérationnalité, il convient de le tester régulièrement afin d'identifier les forces du dispositif ainsi que les points à améliorer.

Les communes du bassin versant de l'Arve soumises à un plan de prévention du risque inondation (PPRI), sont dans l'obligation d'anticiper ces problématiques et de connaître la marche à suivre sans perdre de temps. Afin de les préparer au mieux à la gestion de crise inondation, le SM3A propose un accompagnement concret pour rendre opérationnel le plan communal de sauvegarde (PCS) : des échanges avec les communes sur le PCS, la mise en pratique du PCS par des exercices inondations et l'information à la population avec la pose de repères de crues.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS)

Plus de 50 communes ont déjà bénéficié de l'accompagnement du SM3A pour l'élaboration - à des degrés divers - du volet inondation de leur plan communal de sauvegarde (PCS). Ce document crucial

nécessite une analyse des risques et de la vulnérabilité du territoire. Créé sous l'autorité du maire, il fonctionne comme un mode d'emploi à utiliser en cas de crise. Ce qui est prévu à l'avance permet de se concentrer sur l'inattendu pendant l'évènement.

L'ensemble des moyens humains et matériels disponibles y sont recensés ainsi que les modalités d'alerte aux populations et les différentes actions à dérouler. Le PCS est le maillon local d'une stratégie générale. Il doit être cohérent avec les outils des autres échelons : plan Orsec de la Préfecture, outils de crise du SM3A ou du SDIS, etc ... Les connaissances des zones inondables du territoire, les outils techniques, les conseils du SM3A apportent une plus-value aux communes pour la définition de leur plan d'intervention.

Les communes restent responsables de la rédaction de leur PCS intégral et de la réponse à apporter pendant

la crise.

Les exercices inondations

Le SM3A propose aux communes de tester leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde) lors d'un exercice de gestion de crise. Des bulletins de prévision des crues fictifs sont émis et un scénario de crise est élaboré à échelle locale et les communes volontaires activent leur PCS. Plusieurs



niveaux d'exercice peuvent être testés, sur table en salle, ou partiellement sur le terrain avec mobilisation des équipes et des équipements de protection. En plus de la préparation et de l'animation, le SM3A présente en cellule de crise, analyse et conclut l'exercice par un retour d'expérience. Ces exercices sont l'occasion d'échanger sur les connaissances liées aux inondations et sur le rôle de chacun avant, pendant et après la crise.

La pose de repère de crues

Quels que soient les efforts pour limiter les inondations, le risque zéro n'existe pas. Depuis 2003, les communes doivent matérialiser les crues passées afin de tenir les citoyens informés et entretenir la mémoire du risque. Ces installations nécessitent un travail de fond : recherche

sur les crues historiques, hiérarchisation et détermination des lieux d'implantation des repères. Le SM3A assure l'ensemble de ces missions en collaboration avec les communes, la pose des repères étant assurée par les communes.

La prévision des crues sur

www.vigicrues.gov.fr

Le contrat vert bleu Arve Porte des Alpes

Durant les 5 dernières années, 11 partenaires ont engagé plus de 34 actions en faveur de la biodiversité, des écosystèmes et des continuités écologiques. Piloté par le SM3A, ces actions se sont inscrites dans le cadre du Contrat vert et bleu, proposé et financé par la région Auvergne Rhône-Alpes avec la participation financière de l'Europe (FEDER et le FEADER), du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Un Contrat vert et bleu est un projet visant à maintenir et restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques d'un territoire ; ces réseaux naturels terrestres (trame verte) ou aquatiques (trame bleue) permettent la circulation des animaux et la dissémination des végétaux et constituent des espaces vitaux pour la faune sauvage (aire de repos, de chasse, d'alimentation et de reproduction...).

En 5 ans, la grande majorité des actions prévues a été réalisée, ce qui a permis d'améliorer les conditions de franchissement de nombreux ouvrages par la faune ou encore de réduire la mortalité animale dans certaines zones.

Les enjeux environnementaux sur notre territoire sont nombreux, du fait de l'importante richesse de milieux naturels. Le maintien des connections biologiques, la préservation de la ressource en eau, la restauration et la préservation des réservoirs de biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau, la restauration des zones humides et la sensibilisation de tous les publics sont des objectifs majeurs pour les élus locaux.

Le SM3A s'est engagé depuis de nombreuses années pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, il poursuivra la mise en oeuvre des actions opérationnelles en faveur des milieux naturels.



Le contrat CVB comportait un plan d'action pour le Tétras lyre

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est le réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Il est né de la volonté de maintenir la biodiversité en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales.



La vallée de l'Arve est une vallée alluviale, c'est-à-dire que la dynamique des écosystèmes est en lien direct avec le fonctionnement du cours d'eau. Le site Natura 2000 est principalement occupé par des habitats naturels peu communs, parfois même d'intérêt européen, ainsi que par des milieux qui même s'ils ont été créés par l'homme abritent aujourd'hui une forte biodiversité. Zones humides pour la plupart, ces milieux accueillent de nombreuses espèces patrimoniales.

Le périmètre Natura 2000 de la Vallée de l'Arve s'étend sur un linéaire de plus de 30 km et une surface de 760

ha. Il a été défini en partant d'un constat simple : le façonnage de notre territoire, et notamment de l'Arve, est intimement lié à l'Homme (endiguement pour protéger des crues, chenalisation et enrochement pour éviter l'érosion, incision du lit suite aux extractions de matériaux...). Ces différentes activités ont un impact sur la richesse de la biodiversité et les efforts entrepris pour renaturaliser certains espaces permettent aujourd'hui la reproduction d'espèces rares comme le Blongios nain.

La gestion des milieux alluviaux de bord d'Arve nécessite de disposer d'un linéaire continu pertinent, notamment parce que le cours d'eau est un continuum : ce qui se passe en amont a une répercussion sur l'aval et les habitats sont dynamiques : ils sont créés, modelés ou effacés au fil des crues.

Le réseau Natura 2000 de l'Arve c'est :

- **Une démarche participative** (le SM3A propose régulièrement à tous ceux qui le souhaitent, de participer à des journées de suivi des oiseaux présents sur le site),
- **Des actions pour protéger la faune et la flore** (le site Natura 2000 abrite plusieurs espèces de faune et de flore),
- **Une cohabitation harmonieuse entre l'Homme et la nature** (en charge de l'animation de ce site, le SM3A accompagne tous les propriétaires et les porteurs de projet afin de réduire les impacts potentiels sur le site et ces espèces).

Stabilisation et confortement du lit du Bonnant à Saint-Gervais les Bains

Le Bonnant est un torrent de 23km affluent rive gauche de l'Arve, qui coule dans le Val Montjoie et conflue avec l'Arve au-dessus du village du Fayet. Dans la traversée du Fayet le lit du Bonnant était très contraint et confiné entre une succession d'endiguements et de seuils de stabilisation.

Depuis la crue de 2015 le seuil du Fayet, situé en amont des voies SNCF, était entièrement détruit et des anses d'érosion s'étaient formées en rive droite et gauche. En amont du seuil, les pieds de berges étaient affouillés et déstabilisés par l'érosion régressive résultante de l'effondrement du seuil.

En tant que gestionnaire des cours d'eau du bassin versant et afin de protéger les personnes et les biens contre les inondations, le SM3A est intervenu pour maintenir le torrent dans son lit et conforter ses berges, tout en assurant le franchissement piscicole et en redonnant une naturalité au site grâce à une végétalisation des berges.

Le caractère torrentiel du Bonnant a nécessité un aménagement réalisé grâce à une technique mixte qui emprunte des savoir-faire aux deux domaines que sont le génie civil et le génie végétal. Ainsi, le pied de berge est en génie civil (fondation de l'ouvrage) pour répondre à la forte contrainte hydraulique du cours d'eau, tandis que le haut de berge est lui en génie végétal pour une intégration environnementale et une stabilisation plus équilibrée.



Le Bonnant

La surveillance et l'entretien des digues

Les décrets «digues» de 2007 et 2015 relatifs à la sécurité des ouvrages hydrauliques définissent des prescriptions progressives suivant les types d'ouvrages ainsi que la responsabilité du propriétaire et/ou gestionnaire.

La surveillance et l'entretien des digues est au cœur des missions du SM3A. Le syndicat dispose de moyens humains qui lui permettent d'assurer au quotidien la surveillance des 80 km d'ouvrages de protection contre les inondations du bassin versant de l'Arve.

La surveillance s'exerce également sur les travaux d'entretien (réseau électrique, assainissement, fibre optique...) lorsqu'ils impactent directement ou indirectement les digues classées en réseau « sensible » dans le cadre de la réglementation anti-endommagement des réseaux

Concernant la surveillance des digues, différents types d'inspection sont réalisés.

Des visites régulières sont effectuées par le SM3A, elles permettent de détecter dès leur apparition, tous les désordres, de suivre les phénomènes évolutifs et de prendre à temps les mesures d'entretien et de réparation nécessaires. Ces incidents sont notamment provoqués par la végétation qui se développe sur les ouvrages, des animaux fouisseurs, par le torrent ou encore par des circulations de véhicules à moteur de tiers non autorisés.

Des visites post-crue peuvent avoir lieu. Elles ont pour but d'établir un état complet des désordres qui se sont produits pendant une crue ainsi que toutes les interventions d'urgences effectuées pendant ces événements.

Des visites techniques approfondies sont également réalisées périodiquement en fonction des classes des systèmes d'endiguement, l'objectif étant de répertorier toutes les informations relatives aux désordres affectant les ouvrages. Cette inspection permet au syndicat de programmer les travaux d'entretien et de réparation à prévoir. Chaque désordre est bancarisé et hiérarchisé dans un logiciel métier SIRS développé par France Dignes.

Enfin, l'entretien régulier des digues permet, quant à lui, de maintenir un niveau de service optimal des ouvrages et de détecter précocement les désordres. Effectué chaque année, il s'agit généralement de débroussaillages localisés, de bûcheronnage, d'entretien des chemins d'accès...



Restauration du fonctionnement de l'Arve

Initialement, l'Arve était un cours d'eau en tresses et étendait son lit sur d'importantes largeurs, de l'ordre de 100-250m. Aujourd'hui, seuls de très courts tronçons possèdent encore ces caractéristiques de lit en tresses ou à bancs alternés.

L'Espace entre le Borne et le Pont de Bellecombe est le dernier grand espace peu urbanisé le long du lit de l'Arve qui offre le plus grand linéaire potentiel de restauration. Le SM3A travaille depuis plusieurs années à la préservation et à la valorisation des espaces naturels de bord de cours d'eau et a, pour cela, défini un programme d'action sur une longue période (10 à 30 ans) destiné à améliorer la qualité biologique de l'Arve.

Les travaux qui ont été menés à proximité «des îles de la Barque», sur la commune de Bonneville font partis de ce programme et visent à créer des espaces de respiration pour que la diversité des habitats puisse s'exprimer.

L'objectif est :

- à court terme, d'accompagner la remobilisation des bancs de l'Arve et ainsi favoriser le développement d'habitats pionniers ;
- à moyen terme, de favoriser la mobilité et la dynamique fluviale dans ce secteur pour permettre un renouvellement naturel des habitats inféodés à l'Arve (actuellement en régression).

Les bancs ont ainsi été tout d'abord défrichés puis arrasés.

Cette opération permettra à l'Arve de recréer des bancs en aval qui pourront abriter de nombreuses espèces protégées et évoluer jusqu'à devenir des espaces inondables ou être repris par la rivière, pour recommencer un nou-

veau cycle en se reformant plus bas.

L'intervention s'échelonne sur plusieurs mois, à la fois pour limiter l'impact sur la faune et la flore mais aussi pour travailler lors des niveaux bas de l'Arve.



L'incision de l'Arve avait perché les bancs



Chevalier Guignette

Interventions en urgence

En cas d'épisodes pluvieux intenses, le SM3A peut être amené à intervenir en urgence pour réparer des dégâts ou en prévenir d'éventuels nouveaux.

Sous l'effet des crues, les torrents charrient plus de matériaux (pierres et végétaux). Cette fourniture sédimentaire engrave le lit des cours d'eau qui, suivant la pente et la taille granulométrique des sédiments, sont dans l'incapacité à faire transiter naturellement les matériaux plus en aval, augmentant les risques de débordements et d'inondation.

C'est pour cela que sur de nombreux cours d'eau, des bacs sont aménagés. Ils permettent de retenir ou freiner les apports sédimentaires.

Pour réduire les risques de débordements et garantir le gabarit hydraulique des cours d'eau, le SM3A réalise des opérations de curage régulières.

Des interventions d'urgence sont parfois nécessaires juste après les crues. Il s'agit généralement de rétablir le bon écoulement des eaux, en retirant les embâcles ou les excès de matériaux qui bien souvent entraînent des débordements.



Les interlocuteurs du SM3A

En tant qu'acteur dans le domaine de l'eau et plus généralement dans la protection de l'environnement, le SM3A se doit d'associer le plus largement possible tous les intervenants tant à l'échelle nationale qu'au niveau local. Le syndicat s'appuie sur un partenariat fort avec les acteurs institutionnels, financeurs et interlocuteurs techniques.

Interlocuteurs règlementaires

Les services préfectoraux via la Direction Départementale de la Haute-Savoie et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement conseillent, instruisent et règlementent les projets au titre de la Loi sur l'Eau et effectuent les contrôles de terrain.

Interlocuteurs techniques

Office Français pour la Biodiversité : établissement public qui accompagne la mise en oeuvre de la politique de la nature, de la biodiversité, des espèces protégées et de l'eau. L'OFB participe à l'amélioration de la connaissance dans le domaine de l'eau et effectue des contrôles de terrain.

Fédération de pêche : association loi 1901 qui a pour mission de protéger les milieux aquatiques et de mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole.

Interlocuteurs financiers

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse : établissement public d'Etat qui a pour objectif de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse et rechercher l'équilibre entre ressources disponibles et besoins en eau.

Le Département de la Haute-Savoie qui subventionne le

SM3A dans le cadre de sa politique environnementale ou de la prévention des inondations.

La Région Auvergne Rhône-Alpes subventionne, quant à elle, les actions du Contrat vert bleu.



Le SAGE de l'Arve



Le schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Arve, est un document portant des orientations spécifiques pour viser un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau dans notre territoire.

Construit en concertation avec de multiples acteurs réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), il a été validé en juin 2018 par arrêté préfectoral.

L'année 2021 fait écho à l'année 2020, avec plusieurs paramètres similaires : une crise sanitaire toujours présente, même si la situation est plus maîtrisée et moins handicapante pour l'avancement des dossiers, et des élections régionales et départementales qui perturbent le calendrier des réunions et nécessitent de revoir la composition de la CLE.

Le SAGE permet d'adopter une meilleure gestion de l'eau dans les documents de planification en cours de

La CLE est constituée de 3 collèges : élus-collectivités, usagers, Etat et institutions.

Le SAGE vise la réalisation d'actions prioritaires (travaux ou études).

construction ou en révision (SCOT, PLU), grâce à son caractère opposable et aux avis portés sur ceux-ci. En 2021, 4 PLU ont fait l'objet d'un avis ou d'une note d'enjeux. Par ailleurs, les projets soumis à autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sont également examinés par la CLE pour avis. En 2021, la CLE s'est positionnée sur 11 dossiers réglementaires.

Outre les missions régulières, certaines actions inscrites au SAGE de l'Arve sont portées par son équipe dédiée. L'année 2021 a été marquée par l'avancée de plusieurs projets prioritaires :

- > Collecte de données de débit et campagnes de mesure sur 4 territoires en tête de bassin versant identifiés comme prioritaires par la CLE : Borne amont et Torrent du Chinaillon ; Foron de Taninges et Arpettaz ; Risse, Foron de Mieussy
- > Rédaction d'un projet de guide « SAGE et urbanisme »
- > Poursuite de l'élaboration d'une « stratégie qualité »

Pour en savoir plus > www.sage-arve.fr

Arve Pure 2022



Arve Pure 2022 est une opération collective portée par le SM3A, le SNDEC et les 9 collectivités opérationnelles de la vallée de l'Arve (2CCAM, CCMG, CCFG, CCPR, AA, SRB, CCPMB, CCVCMB, CCG).

Inscrit dans le cadre des actions du Contrat Global de l'Arve signé en juin 2019, le dispositif Arve Pure est financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il permet d'accompagner les industriels, les artisans et les collectivités de la vallée de l'Arve vers la mise en œuvre de solutions ayant pour objectif de réduire les rejets chargés en micropolluants et limiter les risques de pollutions. Les collectivités partenaires se mettent à la disposition des industriels pour réaliser des diagnostics de site puis proposent un accompagnement technique et un appui pour les demandes de subvention.

En 2021, le bilan de l'opération collective Arve pure est encore marqué par la crise sanitaire et financière engendrée par le COVID.

Sur 36 opérations financées en 2021, 23 concernent des projets de réduction de rejets de micropolluants portés par les filières de décolletage et 13 par d'autres secteurs d'activité (garage, BTP/TP, Centre Technique Municipal...). Au total, depuis 2019 l'agence a consommé environ 35.3% de l'enveloppe allouée pour l'opération.

Exemples de dispositifs éligibles dans le cadre d'Arve Pure : achat de bacs de retentions, mise en conformité d'aires de lavage et de distribution de carburant, mise en place de systèmes de traitement des rejets, mise en conformité des réseaux d'assainissement...

Les micropolluants les plus souvent identifiés sont : les hydrocarbures, les métaux lourds, les solvants, les pesticides.

- > 107 diagnostics réalisés
- > 36 opérations financées
- > 23 du secteur du décolletage
- > 13 autres activités (garage, CTM collectivité, BTP...)
- > 2,47 M€ alloués par l'Agence de l'eau RMC depuis le début de l'opération

Pour en savoir plus > www.arve-pure.fr

Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan de Protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve est un plan d'actions piloté par l'Etat et porté, ensemble, par les collectivités et les acteurs locaux pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

Depuis le 29 avril 2019, la vallée de l'Arve est dotée d'un nouveau plan de protection de l'atmosphère, le PPA2, dont l'objectif est de planifier les actions à mener pour améliorer et préserver la qualité de l'air sur le territoire de la moyenne et haute vallée de l'Arve. Ce plan définit les actions permanentes ou temporaires qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction de la pollution de l'air. Il s'appuie sur des actions réglementaires, mises en œuvre par arrêtés préfectoraux et des actions volontaires, portées par les collectivités et les acteurs locaux.

Le SM3A est la structure missionnée par le bureau du PPA pour accueillir l'agent en charge de la coordination et l'animation du PPA 2 de la vallée de l'Arve.



Agir ensemble pour la qualité de l'air !



Le PPA concerne 41 communes de la vallée de l'Arve

Fin 2021, 29 actions sur 30 ont été engagées. Parmi celles-ci, 19 actions sont complètement opérationnelles et produisent leurs effets :

- > remplacement des anciens appareils de chauffage au bois,
- > rénovation énergétique,
- > investissements en faveur des mobilités douces et du renouvellement des véhicules,
- > investissements pour réduire les émissions industrielles,
- > contrôles réglementaires (rejets industriels, fraude à l'AdBlue des poids-lourds, vitesse).

Le plan de protection de l'atmosphère révisé (PPA2) se fixe des ob-

jectifs ambitieux, pour respecter, d'ici 2023, les valeurs limites réglementaires applicables en matière de qualité de l'air, mais également d'un point de vue sanitaire.

Depuis la mise en place du PPA, la situation s'est améliorée, les résultats sont positifs et très encourageants. Les données de surveillance de la qualité de l'air présentées par ATMO Auvergne Rhône-Alpes font apparaître une baisse de la pollution, en particulier pour les particules fines PM10 et les oxydes d'azote NO2 qui respectent d'ores et déjà les objectifs retenus dans le PPA2 à l'échéance 2023.

Cette amélioration est le résultat de l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire qui doit être poursuivi, notamment pour les particules fines PM2.5.

Pour l'année 2022, l'accent sera mis sur une meilleure communication vers la population (réunions publiques, éducation à la santé, lancement de la captothèque...) et la poursuite des actions engagées.

Pour en savoir plus > www.mavallee-enclair.fr

Les Fonds Air

Le chauffage au bois représente une source importante d'émissions de particules fines sur le territoire de la vallée de l'Arve. Pour limiter l'impact de ce système de chauffage, l'Etat et les collectivités locales ont mis en place une aide financière à destination des habitants, afin de leur permettre d'acquérir, plus facilement, un appareil de chauffage au bois performant (ou à énergie renouvelable pour les 41 communes du périmètre du PPA).

Le Fonds air bois vise à aider financièrement les particuliers pour changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Un constat

En hiver, la production de particules fines (PM10), nocives pour la santé, mesurées lors des pics de pollution, est due à 80% à des installations de chauffage au bois peu performantes.

Une volonté politique et des soutiens

Accélérer la modernisation du parc d'appareils individuels pour améliorer la qualité de l'air en hiver.

L'Ademe et le Département de la Haute-Savoie apportent leur soutien financier à ce dispositif.

L'objectif est de réduire de 25% les émissions de particules provoquées

par l'utilisation des appareils de chauffage au bois anciens (datant d'avant 2002) et les foyers ouverts en les remplaçant par des appareils performants.

En 2021, un coup de pouce aux foyers modestes et la fin des foyers ouverts

En 2021, le Fonds Air Bois a mis en place un accompagnement spécifique des ménages modestes pour minimiser les dépenses en amont des travaux. La prime de 2000€ est directement versée au professionnel solidaire des foyers modestes avant les travaux, et l'acompte est de 500€ maximum.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'utilisation des cheminées ouvertes à usage domestique sur le territoire du PPA est dorénavant interdite par arrêté préfectoral. Cette interdiction s'applique à l'ensemble des dispositifs de chauffage, y compris les chauf-

fages d'appoint ou d'agrément, et ce, quelle que soit la nature de la résidence (résidences principales, secondaires) ou les types de bâtiments (publics, privés, locaux professionnels ou de loisirs...).

> 787 dossiers validés, soit 19,4 T de PM10 en moins
> 282 foyers ouverts remplacés



Le SM3A modernise son identité visuelle

Le logo originel du syndicat ne reflétant plus les nouvelles missions ni le périmètre d'intervention du SM3A, une réflexion a été menée pour renouveler son image.

Cette nouvelle identité visuelle était une évolution nécessaire pour mieux correspondre à la dynamique actuelle du syndicat.

Le travail de refonte de l'identité visuelle du SM3A est allé au-delà du lifting graphique et formel pour le moderniser puisqu'il s'agissait de glisser du nom «ARVE» (qui n'était plus aligné avec l'étendue des missions déployées à l'origine du syndicat) au sigle «SM3A», tout en s'inscrivant dans le prolongement de ce qui constitue les signes identitaires du logotype d'origine.

Un changement dans la continuité, sans rupture radicale.

Cela se traduit en premier lieu par un travail de simplification : l'illustration stylisée de la montagne et de la rivière mêlées de l'ancien logotype a été repensée pour se fondre naturellement et symboliquement dans le graphisme du «3A» de SM3A.



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

Un nouvel emblème sous forme de typogramme autour des «3A» qui fait sens, puisqu'on dépasse le focus qui se faisait jusque-là sur le seul mot «Arve» pour faire émerger notamment ses affluents.



Le bleu et le vert qui constituaient les couleurs de l'ancienne identité ont été conservés et nuancés pour une meilleure harmonie. Les formes épurées des lettres et le traitement chromatique en aplat pour ne pas complexifier le rendu, confèrent à ce nouvel emblème un caractère sobre et intemporel.

Enfin, la forme du A, plus élancée, et celle des vagues, plus tendue, insufflent encore plus d'élan et de dynamique.

Un nouveau logo épuré et efficace, qui témoigne de l'engagement et de l'action, deux caractéristiques fondamentales du SM3A.

Sans tirer un trait sur le passé, en prenant appui sur l'expérience de l'existant, ce nouveau graphisme réunit sérieux et sobriété, tout en étant résolument inscrit dans la modernité.

Cette nouvelle identité visuelle est signée par l'agence Pepper de Sallanches.

Glossaire

Aléa : Phénomène résultant de facteurs ou de processus qui échappent au contrôle humain : inondation, cyclone, glissement de terrain, éruption volcanique, séisme, tsunami. L'aléa ne devient un risque qu'en présence d'enjeux humains, économiques et environnementaux, possédant une certaine vulnérabilité (fragilité).

Atterrissement : Dépôt de vase, sable, gravier ou cailloux, en bordure de berge ou dans le lit même du cours d'eau, créé par une diminution de la vitesse du courant.

Biodiversité : Diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

Biotope : Littéralement « lieux de vie ». Milieu qui réunit des conditions environnementales relativement uniformes et stables permettant les conditions de vie spécifiques aux espèces qui s'y développeront.

Confluence : Lieu où se rejoignent des cours d'eau. Le terme désigne aussi bien le fait que des cours d'eau se rejoignent que le lieu où ils se rejoignent.

Continuité écologique d'un cours d'eau : possibilité de circulation des espèces et bon déroulement du transport naturel des sédiments.

Curage : Opération destinée à extraire et exporter les sédiments qui se sont accumulés par décantation sous l'eau.

Embâcles : Bois morts présents dans la rivière pouvant obstruer la libre circulation des eaux.

Etiage : Période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son point le plus bas (basses eaux).

Eutrophisation : Développement excessif de végétaux aquatiques (algues, ou plantes) dû à un excès de nutriments dans la rivière (azote, phosphore et matière organique provenant des lessives, engrais ou rejets industriels par exemple).

Géomorphologie : Etude scientifique des reliefs et des processus qui les façonnent.

Inondation : Submersion lente ou rapide de terrains, aménagements ou habitations par des eaux douces ou salées, superficielles ou souterraines.

Lit majeur (également appelé lit d'inondation ou plaine d'inondation) : espace occupé temporairement par le cours d'eau en cas de crue. Ses limites extérieures correspondent au niveau de la plus grande crue historique enregistrée.

Lit mineur (également appelé lit ordinaire) : zone délimitée par des berges dans laquelle l'écoulement s'effectue la majeure partie du temps, en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes. Elle peut être occupée en permanence ou de manière saisonnière.

Population piscicole : Ensemble des différentes espèces de poissons.

Renaturation : Opération permettant à un milieu modifié par l'homme de retrouver un état proche de son état naturel initial. La renaturation peut être spontanée quand des espèces vivantes recolonisent d'elles-mêmes des espaces dégradés, ou le fruit d'un processus volontaire avec des opérations d'aménagement, de gestion et de conservation des espaces afin de leur restaurer leur état écologique et paysager naturel.

Réseau hydrographique : Ensemble de nappes d'eau (lac, marécage, étang...), cours d'eau (fleuve, rivière, ruisseau) et fossés qui participent à l'écoulement de l'eau dans un territoire donné.

Ripisylve : Végétation qui pousse sur les berges, le long des rivières (on parle aussi de végétation riveraine ou boisement de berge).

Seuil : Ouvrage, fixe ou mobile, qui barre en partie ou en totalité le lit mineur d'un cours d'eau.

Zone humide : Terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes aquatiques pendant au moins une partie de l'année.



Le SM3A remercie ses partenaires financiers pour leur soutien



Directeur de la publication : Bruno Forel

Crédit photo : SM3A, Thierry Genand, Milo Moravski, Adobe stock

Impression : Imprimerie Uberti Jourdan - Bonneville

Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier CERTIFIÉ PEFC

Tous les déchets provenant du processus de production sont recyclés.

Édité en août 2022 par le SM3A



**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
ARVE ET AFFLUENTS**

300 Chemin des Prés Moulin
74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél : 04 50 25 60 14
Mail : sm3a@sm3a.com

www.riviere-arve.org

